GARONS

Le Mag, journal municipal











« Y a le printemps qui te réveille,
T'as le bonjour du printemps. »





N° 26 - Avril 2022

Services mairie

Hôtel de ville

✧ Services administratifs - Tél. 04 49 29 59 00
HORAIRES D'OUVERTURE : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h.
Jeudi de 8h30 à 12h. FERMETURE l'après-midi.
✧ Urbanisme - Tél. 04 49 29 59 00.
Fermé également le vendredi après-midi.
✧ Site internet : www.garons.fr

Médiathèque

✧ Horaires d'ouverture de la médiathèque Saint-Exupéry - Tél. : 04 66 38 91 43
❒ Lundi : fermeture hebdomadaire
❒ Mardi : de 15h30 à 18h30
❒ Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
❒ Vendredi : de 15h30 à 18h30
❒ Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Collecte des déchets ménagers et dechèterie

✧ Pour tous renseignements sur la collecte des déchets et sur la déchèterie : Nîmes Métropole DCTDM.
04 66 02 54 54 ou dctdm@nimes-metropole.fr

Permanences assistances sociales

✧ DGADS : Mme Oliveira-Fernandes
Permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 02 80 33
✧ MSA : Mme Basset
Permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 87 75 87

Urgences

✧ Police municipale (Grand'rue) :
04 49 29 59 12 ou 06 85 07 10 09
✧ Gendarmerie : 17 ou 04 66 20 12 36
✧ Pompiers : 18
✧ AGAVIP : (aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations). Tél. 0 800 80 55 64

Sommaire

Infos utiles.....P.2
Le mot du Maire.....P.3
Finances.....P.4
- *Bilan 2021*
- *Prévisionnel 2022*

Patrimoine.....P.7
- *Focus sur l'église Saint-Etienne*

Scolaires.....P.9
Travaux.....P.10
- *Voiries et réseaux*
- *Du nouveau pour les services techniques*
- *Plus de sécurité !*
- *Construction du nouveau groupe scolaire*

Jeunesse.....P.14
Social.....P.15
- *Mutuelle communale*

Urbanisme.....P.16
- *Une nouvelle résidence*

Environnement.....P.17
- *Dépots sauvages*

Dans la commune.....P.20
Culture et festivités.....P.22
Associations.....P.24

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.
secretariat@garons.fr
Mairie de Garons :
04 49 29 59 00



Le Mag,
Directeur de la publication :
Alain DALMAS
Rédacteur en chef :
Jean-Max MARCOUREL,
en collaboration avec Jérémy SALEZ
Crédits photos : Mairie de GARONS
Conception/réalisation :
Ab Ovo : 04 66 62 93 63 / 06 09 57 63 56
Dépot légal n°131977

www.facebook.com/Garons

Votre journal municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement.

www.garons.fr

Le mot du maire



Chères Garonnaises,
Chers Garonnais,
Chers Amis,

Quelle drôle d'époque vivons-nous. Nous pensions, tout au moins nous l'espérions, sortir doucement de cette crise sanitaire qui nous accable depuis bien trop longtemps maintenant, et voilà que c'est une crise humanitaire et géopolitique qui vient lui succéder. Comment ne pas perdre ses repères quand tout se bouscule, s'entrecroise, se confronte ?

Nous nous devons pourtant d'avancer et garder à l'esprit que nos actions, petites puissent-elles être, apporteront un mieux-être, un peu de bienveillance autour de nous. Avec l'équipe municipale, nous mettons toute notre énergie pour concrétiser des projets ambitieux et nécessaires pour la commune.

« Avec l'équipe municipale, nous mettons toute notre énergie pour concrétiser des projets ambitieux et nécessaires pour la commune. »

En feuilletant les pages qui suivent, vous découvrirez nos objectifs et nos ambitions pour cette année 2022. Nous concentrerons nos efforts sur des projets devenus essentiels tels que la construction d'un groupe scolaire, d'un centre technique municipal, ou encore l'aménagement de la ZAC Carrière des Amoureux et la réfection de certains axes de circulation comme la rue Xavier Tronc. Notre village se transforme au fil des ans, les besoins des administrés évoluent et nous devons sans cesse nous adapter et répondre aux attentes du plus grand nombre.

Dans le cadre de ses travaux, la municipalité proposera dès le mois de mai un marché de plein air. Ce marché, tant attendu par certains et réclamé depuis de longues années par d'autres, verra le jour sur le parking qui jouxte l'hôtel de ville et permettra aux Garonnais, tous les samedis matin, de venir s'y retrouver. Les beaux jours arrivent et les loisirs, les festivités et autres manifestations vont se succéder et apporter leur lot de plaisir et de convivialité. La fête votive, quant à elle, se profile et ambiancera les rues de la commune le dernier week-end de juin.

Vous l'aurez compris, c'est avec une grande détermination que le Conseil Municipal aborde ce début d'année en s'efforçant de ne pas oublier ce qui compte pour les Garonnais et leur bien-être.

Je vous laisse désormais découvrir ce nouveau bulletin municipal. Au fil des pages vous découvrirez comment vos élus, les bénévoles de nos associations et nos partenaires s'engagent pour faire vivre Garons.

Bien à vous.

Alain DALMAS,
Maire de Garons

Finances de la commune 2021/2022

Le bilan de l'année 2021

Les dépenses de fonctionnement, réalisées en 2021, connaissent une progression réelle de 9,7 % par rapport à 2020 ; il s'agit d'un retour « à la normale » après la baisse d'activité de 13,6 % en 2020, due au confinement.
Les recettes de fonctionnement bénéficient d'une progression de 18,77 %, liée à l'accroissement de la commune.
Les résultats restent satisfaisants :

- un excédent de fonctionnement de 2 687 110 €,
- un déficit d'investissement de 892 646 €.

Et un résultat de clôture en progression : 1 794 464 €

Principaux investissements

Les enfants à l'honneur

- Poursuite des travaux d'extension de la crèche qui ont permis de doubler la capacité d'accueil, de 18 à 36 enfants : 492 800 €.
- Réaménagement du plateau sportif, rénovation des deux stades et création d'une piste d'athlétisme et d'un sautoir : 610 000 €.

La voirie

- Rue Xavier Tronc : 193 000€ (1ère tranche)
- Aménagement du rond-point nord : 17 000 €
- Rue Fresque : 93 000 €
- Éclairage Public : rue des Alizés, rue des Perdrix et impasse des Genêts : 20 000 €.

Sans recours à l'emprunt

Une situation financière saine qui permet d'envisager les investissements futurs avec plus de sérénité, tout en restant prudent.

Nos partenaires financiers

L'extension de la crèche, dont le montant total des travaux s'élève à 689 367 €, a été financée par :

- la CAF (Caisse des Affaires Familiales) : 336 400 €,
- l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-DETR) : 172 314 €,
- le Budget Communal : 180 653 € (26 %).

Le réaménagement du stade, pour un montant total de travaux de 633 811 €, a été financé par :

- le Conseil Départemental : 104 911 €
- le Conseil Régional : 90 000 €
- la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole : 164 272 €,
- la Fédération Française de Football : 20 000 €,
- le Budget Communal : 254 628 € (40 %).

Situation financière de la commune

	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
	Garons	Garons	Département	National
Encours de la dette au 31 décembre 2021	715 790 €	143 €	1 096 €	724 €
Capacité d'autofinancement nette 2021	1 526 064 €	305 €	155 €	130 €

Source : Direction Générale des Finances Publiques 2022

Les taxes

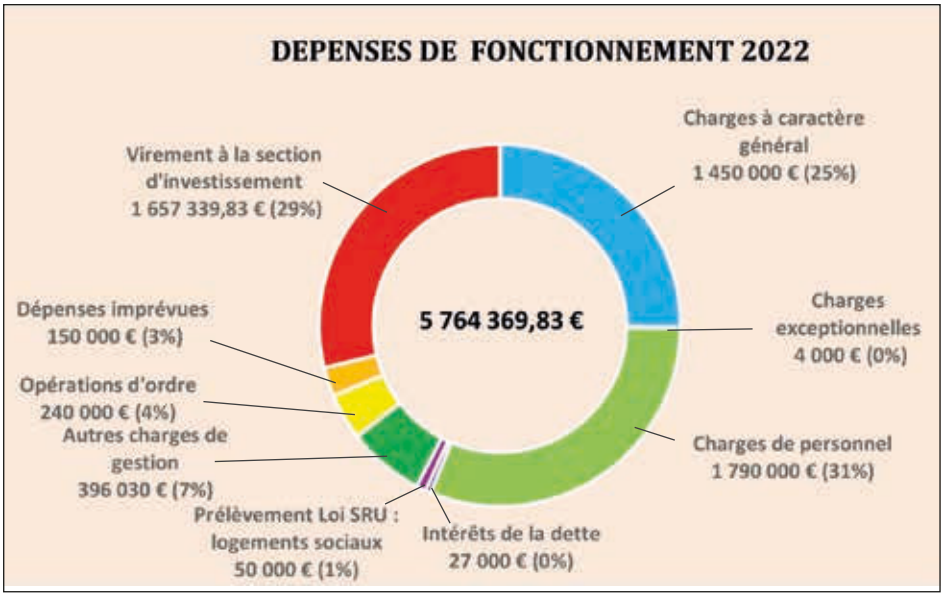


La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se terminera en 2023.

L'intégration du foncier bâti départemental dans le foncier bâti communal n'a pas entrainé d'augmentation du taux de la taxe foncière, tout en maintenant les recettes fiscales, principale recette de la commune.

Budget prévisionnel 2022 : préparer l'avenir

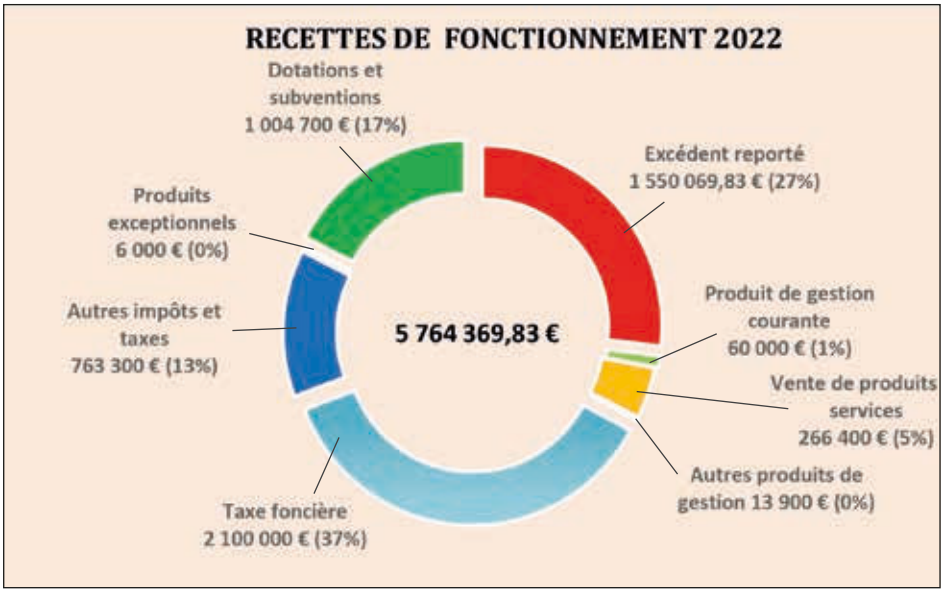
Fonctionnement de la commune en 2022 : 5 764 369 €



Les dépenses :

Dépenses de fonctionnement maîtrisées, en tenant compte de l'inflation prévue de 3 %, des nouvelles charges d'entretien (éclairage public, espaces verts) de la ZAC Carrière des Amoureux, du renforcement en personnel de certains services, sans oublier les associations.

Les dépenses d'énergie (gaz, électricité) restent encore stables cette année, malgré le contexte économique, grâce à des marchés passés antérieurement.



Les recettes, des impôts inchangés :

0 % d'augmentation des taux d'imposition. Pour la 8e année consécutive, l'équipe municipale n'augmente pas les impôts locaux.

Les recettes fiscales bénéficient de l'évolution urbaine et économique (ZAC Carrière des Amoureux-ZAC Mitra).

En raison de l'arrivée de nouveaux contribuables et de la revalorisation des bases fiscales de 3,4 % par l'État (Loi de Finances 2022), les taux des impôts fonciers, en vigueur depuis 2014, ne sont pas augmentés afin de ne pas alourdir la pression fiscale des Garonnais.

Mieux dépenser

L'équipe municipale apporte une attention toute particulière à l'optimisation de son budget.
Notre objectif : mieux dépenser pour pouvoir investir. Quelques exemples :

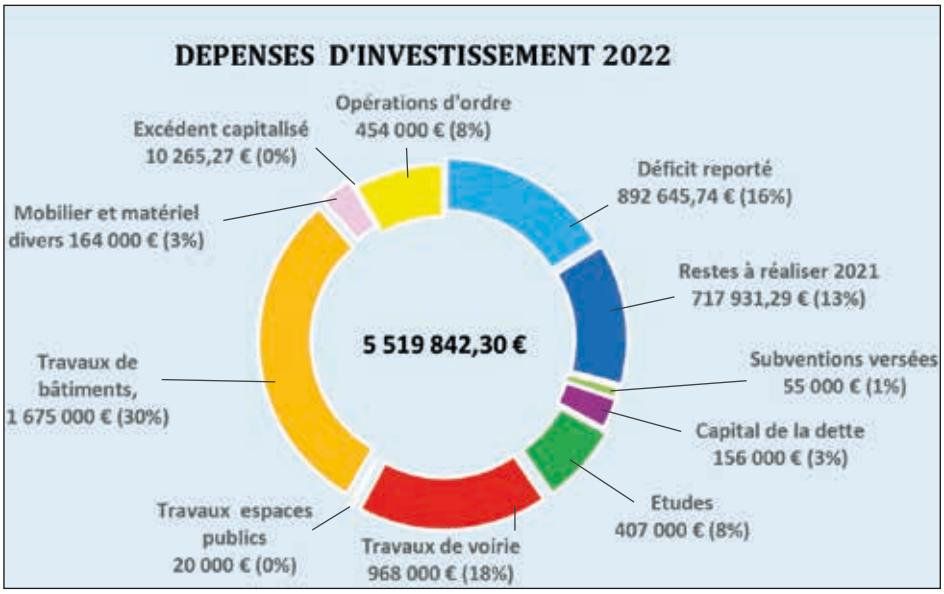
- Recherche régulière de subventions auprès de nos partenaires : État, Nîmes Métropole, Département, Région et autres partenaires.
- Participation au groupement d'achats d'énergies organisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) qui a permis notamment l'achat de gaz et d'électricité à des coûts modérés et fixes dans le cadre d'un marché.
- Acquisition de véhicules électriques, …

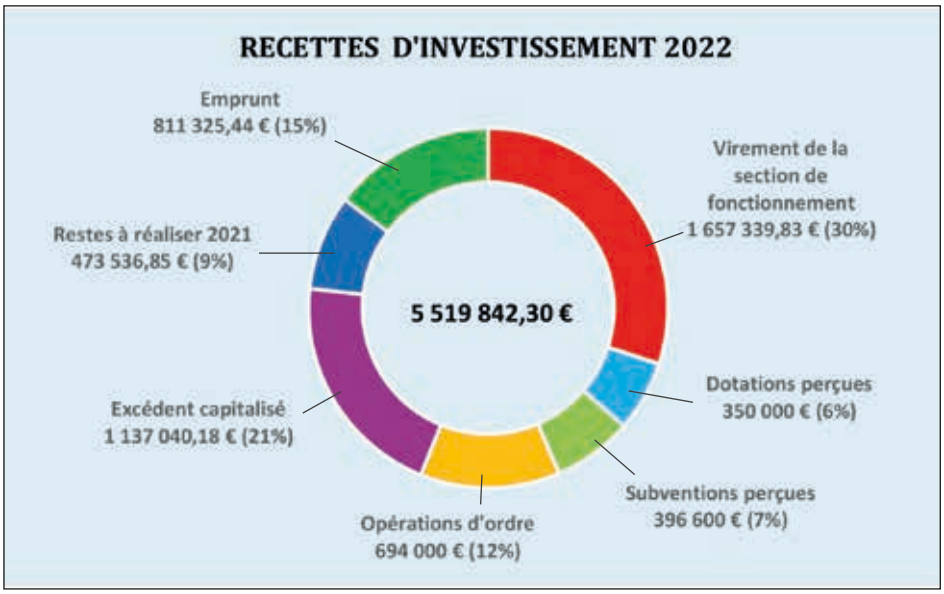
Investissement 2022 : 5 519 842 €

Principaux investissements en 2022 :

Construction d'un Centre Technique Communal dans la ZAC de la Carrière des Amoureux : 990 000 € financés par la commune.

Construction d'un nouveau Groupe Scolaire dans la ZAC de la Carrière des Amoureux (1ère tranche) : études et démarrage des travaux 700 000 €. Ce projet d'un montant total de 6 600 726 €, qui s'étalera de 2022 à 2024, fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'État, du Département et de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole. Des études sont en cours pour des demandes de subventions auprès de la Région et de l'Europe. L'autofinancement de la commune et l'emprunt complèteront le financement de cet investissement nécessaire.





Rénovation de la voirie : rue Claude Fontanier, rue de la Fontaine et rue Marmet, impasse du Champ de Mars : 520 000 €, dont 24 600 € subventionnés par le SMEG.

Aux subventions prévues, s'ajoute une recette complémentaire de 300 000 €, le fonds de compensation de TVA (FCTVA*).

**FCTVA : La commune, n'étant pas soumise à la TVA, bénéficie d'une dotation de l'Etat, le Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée (FCTVA), qui compense de manière forfaitaire la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement l'année précédente. Le taux de calcul du FCTVA est de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles, dont la construction de bâtiments publics, les installations et réseaux de voirie, d'électrification.*

L'emprunt prévu pour l'équilibre du budget devrait être de 811 325 €, mais ne sera pas obligatoirement utilisé en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses réalisées en 2022.

Josiane GAUDE
Adjointe déléguée aux Finances



Focus sur l'église Saint-Etienne

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est engagé, en 2019, dans un inventaire du patrimoine afin de mieux connaître l'histoire et les richesses des 44 communes qui le composent.
Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Inventaire Régional Occitanie et se décline en 3 actions :

- coordonner un recensement participatif du patrimoine avec la contribution des acteurs du territoire,
- réaliser des études plus approfondies sur certains édifices afin d'enrichir la connaissance,
- faire connaître le patrimoine par divers moyens de médiation.

À ce titre, l'église Saint-Etienne a été recensée et il nous est donc possible désormais d'en connaître un peu plus à son sujet.

Un peu d'histoire !

La chapelle située dans le palais épiscopal devenait trop exigüe pour accueillir l'ensemble des fidèles. La commune fait appel, en 1851, à l'architecte diocésain Henri Révoil pour construire un nouveau lieu de culte. L'église Saint-Etienne est consacrée par Monseigneur Plantier, le 2 février 1862. Cette église n'est achevée qu'en 1877 par Henri Durand en raison du procès opposant les maîtres d'œuvre à la commune.

La 1re phase de construction (1852-1856)

L'Évêque Cart désigne un terrain situé au centre de la commune lors de sa visite pastorale en 1852. Le devis initial projetant une église romane à trois nefs s'élève à 40 070 francs. Le financement est réparti entre la vente de l'ancien lieu de culte et du cimetière, un emprunt et la souscription volontaire des fidèles. Le chantier attribué à l'entrepreneur Mourier débute en avril 1855. L'ensemble des ouvrages de sculptures provient de l'atelier Brémond et Michel de Nîmes. Un mois plus tard l'architecte Révoil modifie ses plans au profit d'une église gothique à la demande de l'Abbé Etienne. Le Préfet se prononce en faveur de cet agrandissement des plans initiaux. Ce second projet évalué à 56 342,58 francs est alors soumis au conseil municipal. Les travaux sont suspendus en 1856 par manque de fonds disponibles, l'entrepreneur se retire du chantier laissant l'église inachevée.

Un procès contre les maîtres d'œuvre

En 1857, Henri Révoil estime le travail effectué à 50 810 francs. Il ajoute un devis supplémentaire pour son achèvement de 20 000 francs. Face à cette augmentation, la commune intente une action devant le conseil de préfecture du Gard contre l'architecte et l'entrepreneur. Pour mettre fin à ce contentieux, l'architecte renonce à ses honoraires et se retire du chantier. La commune s'engage à verser à la famille de l'entrepreneur Mourier le montant des travaux effectués avant 1856.

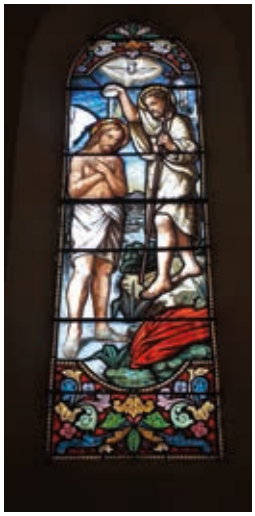
La 2nde phase de construction (1870-1877)

La commune reçoit un secours de 15 000 francs du ministère de la justice et des cultes en 1870 pour l'achèvement de l'édifice. L'architecte Henri Durand poursuit les travaux jusqu'en 1877, date à laquelle le clocher est érigé. Les verrières de la nef sont réalisées par Louis Pagès de Montpellier à cette période. Celles des chapelles sont attribuées à Frédéric Martin d'Avignon.

Une architecture néo-gothique

L'église de Garons est en croix latine, la hauteur de sa nef est appuyée par l'élancement des colonnes soutenant les arcs doubleaux. Le portail d'entrée à voussures brisées est flanqué de trois colonnettes aux chapiteaux sculptés. La façade se prolonge en partie supérieure par un clocher carré orné de gargouilles. Les matériaux employés proviennent de Beaucaire pour la pierre et de Fontvieille pour le clocher. L'ensemble est soutenu par des contreforts et des jambes en façade.







Les écoliers en sécurité

Brigitte MALIGE, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, a souhaité, en concertation avec la police municipale et le corps enseignant, organiser une rencontre avec les gendarmes de Bouillargues afin de sensibiliser les enfants aux incivilités, aux violences, au harcèlement dans le but de leur expliquer la gravité et les conséquences de certains comportements. Ces rencontres des 22 et 25 mars ont permis aux élèves d'échanger sur ces thèmes avec des professionnels.
Cette sensibilisation a été marquée par une information toute particulière sur le 119, numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.



Zoom sur le personnel de l'école maternelle

Les agents territoriaux de l'école maternelle Jean Monnet accompagnent nos enfants au quotidien :

- aide dans l'acquisition de l'autonomie,
- surveillance, sécurité, hygiène,
- assistance de l'enseignant,
- aménagement et entretien des locaux et du matériel,
- accueil avec l'enseignant des enfants et des parents,
- encadrement éventuel des enfants avant, pendant et après le repas.


Photo non exhaustive

La crise sanitaire et les grèves successives n'ont pas épargné notre personnel communal. Ces femmes qui agissent bien souvent dans l'ombre sont une présence indispensable à la fois auprès des enfants mais aussi des enseignants.
L'équipe municipale tenait à les remercier pour leur dévouement et leur professionnalisme.

La restauration scolaire

Petit rappel aux parents dont les enfants mangent à la cantine : tout repas commandé est dû.
L'unique exception sera l'absence pour maladie justifiée par un certificat médical.
La mairie devra en être informée le matin avant 9h (etatcivil@garons.fr) et le jour de reprise devra être également signalé. En respectant cette procédure, seul le 1er jour sera facturé.
IMPORTANT : si pour une raison exceptionnelle, l'accueil des enfants n'est pas assuré par les enseignants et que la responsabilité de la mairie n'est pas engagée, les repas commandés même non pris seront normalement facturés.

Brigitte MALIGE
Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires



Du Festival du Santon au goûter de Noël



Les festivités de fin d'année ont été entachées une fois de plus par les contraintes sanitaires liées au Covid.
Les enfants n'ont donc pas pu profiter des spectacles de Noël proposés habituellement par la municipalité.
Ils n'ont toutefois pas été oubliés, et au regard de ce que nous pouvions envisager, un goûter festif a pu être organisé.
Un moment chaleureux et apprécié de tous.

Ludique !



À partir de la mi-mars jusqu'au 20 mai, 8 classes (du CE2 au CM2) de l'école élémentaire Jean Monnet ont la chance de participer à des activités d'EPS mises en place par l'équipe enseignante en collaboration avec Eric SEVERIAN, éducateur sportif diplômé.

Pour les classes de CM1 et CM2, il s'agit d'un projet sur l'ultimate. Ce sport innovant sans contact qui est peu pratiqué et par sa spécificité met les élèves sur le même niveau d'expérience.

Pour les classes de CE2 et CE1/CE2, un projet « jeux collectifs et jeux traditionnels » est proposé aux enfants. Ces jeux développent de grandes qualités comme la sociabilité de chacun, la collaboration et le partage, l'acceptation des défis.

Les enfants se sont largement impliqués dans ces activités sportives adaptées à chaque niveau de classe.

Un projet pour les CP et les CE1 est à l'étude pour le 3e trimestre. L'équipe enseignante remercie Monsieur SEVERIAN pour la mise en œuvre de ces projets.

Sylvie ARNIHAC, Directrice
École élémentaire Jean Monnet

Les écoles visitent la mairie



Le 6 décembre dernier, dans le cadre d'un reportage scolaire, la classe de CM1/CM2 de Madame Pascal a rencontré Monsieur le Maire et Brigitte MALIGE, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires.

Ces échanges ont permis à nos jeunes Garonnais de découvrir quel est le rôle d'un Conseil Municipal, celui du Maire et de ses Adjoints.

Une fois l'entretien terminé, cette rencontre s'est poursuivie par une visite du bâtiment. Monsieur le Maire a ainsi pu conter l'histoire de l'édifice, des différentes salles qui le constituent ainsi que celle des blasons qui ornent notamment la salle des Évêques.

Une rencontre riche d'enseignements, d'échanges et qui aura peut-être donnée naissance à des vocations !

Hector le feu tricolore sonore



Un feu de signalisation tricolore, dénommé Hector par les enfants et le personnel municipal, a été installé dans le réfectoire de l'école maternelle et permet désormais de mesurer le bruit afin que les enfants puissent prendre conscience d'un éventuel chahut.

Cet équipement permet de visualiser aisément, pour les plus jeunes de nos écoliers, le niveau sonore ambiant et d'adapter leurs comportements.

La vigilance est de mise, attention aux excès de voix !

Voiries et réseaux

Rue Xavier Tronc

Les travaux d'aménagement de la rue Xavier Tronc, réalisés en collaboration avec Nîmes Métropole, démarrés en juillet 2021 par le renouvellement total du réseau d'assainissement (le réseau d'eau potable avait quant à lui été rénové en 2015, ont précédé l'installation du réseau fibre optique qui s'est achevé le 5 février dernier.

Début janvier, ce sont les équipements relatifs à l'éclairage public qui ont été installés, similaires à ceux de la Grand' Rue, afin de proposer une certaine harmonie du mobilier urbain dans le centre du village.
L'opération devrait prendre fin d'ici fin avril 2022.





Rue des Alizés, de Bellegarde, Maxime Méjean

Le carrefour va être finalement réaménagé. Les sondages réalisés par Nîmes Métropole ont déterminé que les réseaux devaient être renouvelés. Au regard des travaux en cours dans la rue Xavier Tronc, il paraissait nécessaire de procéder à cet aménagement du croisement de ces voies et au renouvellement de ces réseaux.



Éclairage public

Au 1er janvier 2022, le marché relatif au Contrat de Performance Énergétique a été renouvelé pour une durée de 3 ans (reconductible une fois). Ce marché, qui permet entre autres le remplacement des ampoules énergivores du parc, comprend également la gestion administrative du contrat, la maintenance et la rénovation des installations d'éclairage public sachant que le parc de la commune de Garons dispose de 1192 points lumineux et de 24 armoires de commande.
Le montant du marché s'élève à 503 211,00 € HT (pour la durée totale du contrat, soit 6 ans).

D'autres points de travaux

Les travaux sur les réseaux de la rue Xavier Tronc ont permis d'établir par les services compétents que des interventions sur plusieurs points de la commune s'avéraient nécessaires et urgentes.
L'avenue du Champs de Mars, la rue des Alizés et l'avenue de Camargue sont des voies dont les travaux étaient initialement programmés courant du second semestre 2022.
Après inspection des réseaux, leur dégradation nécessite une rénovation urgente.



Abribus

L'ensemble des abribus de la commune ont été remplacés.
Au total, ce sont 12 abris qui se répartissent sur le territoire communal, dont 2 dans le nouveau quartier ZAC Carrière des Amoureux et au niveau du giratoire de l'entrée nord.



L'équipe municipale comprend aisément les désagréments qu'occasionnent les travaux et les différentes interventions réalisées sur la circulation et pour les riverains. Toutefois ces opérations sont nécessaires pour améliorer le quotidien des Garonnais et nous vous remercions pour votre compréhension.

Durant l'année 2022, nous prioriserons une nouvelle fois nos actions et nous choisirons de porter nos efforts sur la réfection de certaines voies dégradées. Nous maintiendrons également nos efforts pour améliorer efficacement la sécurité routière.

Ces projets sont étudiés et validés dès lors que le budget a été approuvé par le Conseil Municipal. La commission municipale « Voies et Réseaux » en charge de ces questions définit ensuite les modalités de ces programmes de travaux et leur application sur le terrain.



Aline BASTIDA
Adjointe déléguée aux Voies et Réseaux

Les travaux qui se sont achevés en 2021

- Accès au Mas de l'Hôpital
- Abattage d'arbres avenue de Bellegarde
- Reprise de la chaussée et des trottoirs
- Rue des Cigalouns
- Rue du Simbeu
- Réfection partielle de certains chemins communaux...

Du nouveau pour les services techniques !



Mi-mars, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'un nouveau centre technique municipal. Ce projet, approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux, le 9 décembre dernier, a pour objectif principal de répondre aux besoins actuels des services techniques et de pallier la vétusté des équipements et de l'atelier municipal situé au Mas de l'Hôpital.

Cette opération sera réalisée sur le secteur de la ZAC Carrière des Amoureux et plus précisément sur la parcelle AM 6 (zone UP), appartenant à la SPL Agate. Cette parcelle sera rétrocédée à la commune dans les prochains mois.

Ce nouveau centre technique portera le nom de Gilbert BIAGETTI, ancien agent émérite des services techniques de la commune.

Enveloppe prévisionnelle des travaux :
826 000 € HT

Plus de sécurité !

À l'instar de l'école maternelle, les clôtures d'enceinte de l'école primaire Jean Monnet ont été remplacées et permettent désormais de sécuriser un peu plus l'établissement.

Ces grilles occultantes ont également un caractère dissuasif à toute tentative d'intrusion (panneaux rigides et hauteur adaptée aux recommandations en vigueur).

Montant total de l'opération :
66 532 € TTC

Subvention de l'État :
22 177 €

Yves RODRIGUEZ
Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux





Cap vers septembre 2024

C'est chose faite, l'enveloppe financière relative à la construction du nouveau groupe scolaire qui se situera au sein de la ZAC Carrière des Amoureux a été approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022.
Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'évolution croissante de la population, notamment avec l'aménagement de la ZAC Carrière des Amoureux qui ne comptera pas moins de 340 logements.
Nous estimons que la population scolaire devrait, à elle seule, progresser d'environ 23%. Les bâtiments dévolus sont aujourd'hui dans l'incapacité d'absorber ce nombre d'élèves supplémentaires et d'assurer des conditions d'accueil optimales.
Les études du cabinet ESPELIA, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour ce projet, confirment un besoin supplémentaire de 3 à 6 classes en maternelle et de 2 à 5 classes en élémentaire, auquel il sera nécessaire d'y ajouter la redistribution des classes existantes.
Le scénario le plus réaliste est la création de 4 classes de maternelles et de 8 classes élémentaires, sans oublier le restaurant scolaire qui y sera associé.
Afin de mener à bien ce projet à la fois ambitieux et nécessaire, la commune sollicitera prochainement les partenaires institutionnels : l'État, le Conseil Départemental et Nîmes Métropole, pour un montant total de subventions et fonds de concours espéré de plus de 3 700 000 €





Le projet en quelques chiffres
École construite sur un site de 10 330 m²
Surfaces prévisionnelles des locaux et annexes : 4 600 m²
Enveloppe prévisionnelle des travaux : 5 500 000 € HT

Toujours plus d'activités au centre de loisirs

L'année 2021 s'est terminée avec une nouvelle direction pour le centre de loisirs. Servane MARQUIS, à qui nous souhaitons la bienvenue, a ainsi succédé à Eric SEVERIAN à qui nous adressons tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles activités.
Après le repos bien mérité des vacances de Noël, le centre a repris ses actions avec tout autant de motivation et de dynamisme.
Les activités multiples des mercredis, le temps attendu « séjour neige » et les différentes sorties remportent de réels succès auprès des enfants, au regard notamment de la fréquentation de plus en plus importante.
La mairie a été interpelée, à plusieurs reprises, sur la fermeture du centre de loisirs durant la dernière quinzaine du mois d'août et sur la possibilité pour les parents d'inscrire leurs enfants à la demi-journée les mercredis.
Nous sommes pleinement conscients des difficultés rencontrées par certaines familles et nous comprenons ces demandes bien légitimes. La commission en charge de ces questions ne manquera pas de se concerter avec la Ligue de l'Enseignement afin d'étudier les diverses possibilités qui s'offrent à la commune. Le moment venu, nos services informeront les parents de nos avancées sur ces points qui méritent, sans nul doute, qu'on leur accorde toute notre attention.



Jacqueline CHAPEYRON
Adjointe déléguée
à l'Enfance, à la Jeunesse
et au Centre de Loisirs





Départ pour le séjour à la neige

Échange intergénérationnel à la médiathèque

Ce fut vraiment une belle rencontre. Le 16 février, nos aînés de la maison de retraite et un petit groupe de jeunes Garonnais se sont réunis pour écouter et participer à la lecture d'un conte dédié à l'amour.
Cette thématique a suscité de jolis échanges intergénérationnels, petits et grands y allant de leurs points de vue. La médiathèque convie régulièrement les personnes âgées pour des lectures à voix hautes.
Ces rencontres sont toujours très riches en partages et s'inscrivent dans les diverses activités d'animations que propose la médiathèque Saint-Exupéry.



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La mutuelle

« Ma commune, Ma santé » - le droit à la couverture santé pour tous



Le Centre Communal d'Action Sociale a œuvré pour répondre aux besoins et demandes des administrés de la commune en signant la convention de partenariat associative avec l'association ACTIOM.
La commune permet ainsi à ses administrés de bénéficier du dispositif « Ma Commune, Ma Santé » : solution santé mutualisée et ses avantages (conseils et accompagnements personnalisés, permanences locales, conseillers dédiés…).
Les Garonnais peuvent dès lors souscrire une complémentaire santé, collective et mutualisée au niveau national, donc à moindre coût, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun. Les permanences, sous forme de rendez-vous, ont lieu tous les lundis après-midi.

Permanence aide administrative

Depuis plus d'un an maintenant, le Centre Communal d'Action Sociale propose aux Garonnais une permanence d'aide administrative. Jessica CHARLEMOINE, Conseillère Municipale et déléguée au CCAS, a pu proposer son aide en toute confidentialité pour :

- l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs,
- un accompagnement à l'utilisation des services en ligne des opérateurs (facilitation numérique),
- un accompagnement dans les démarches administratives (facilitation administrative),
- la mise en relation avec les services concernés.

Les prises de rendez-vous : accueil de la mairie 04 49 29 59 00

Les personnes reçues dans le cadre de la permanence peuvent rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives du fait notamment de la complexité de l'environnement administratif et social, de la dématérialisation croissante des démarches ou d'une maîtrise partielle des écrits et de la langue française.
C'est pour cela que cette permanence continue tous les 1ers mercredis de chaque mois de 9h à 12h. Il est nécessaire de se munir des documents nécessaires pour le traitement de votre dossier.

Repas et colis de Noël

Pour la deuxième année consécutive, le repas de Noël des Aînés (âgés de 70 ans et plus) offert par le CCAS a été annulé suite à une nouvelle vague de l'épidémie. Les aînés ont pu bénéficier, à la place, d'un colis gastronomique. Ce sont donc près de 195 colis individuels et 220 colis couples qui ont été distribués par les élus du CCAS et du Conseil Municipal. Nous espérons pouvoir retrouver nos aînés autour du traditionnel repas au mois de décembre 2022.
En attendant une fin d'année qui ne sera là que trop vite, le Conseil d'Administration du CCAS a voté favorablement, le 30 mars dernier, pour l'organisation d'un spectacle cabaret en faveur des Aînés de plus de 70 ans durant la période printanière. Cette manifestation aura donc lieu le dimanche 15 mai à 15h à la salle des fêtes. Les personnes souhaitant y assister devront remettre le coupon-réponse reçu à l'accueil de la mairie.



Jessica CHARLEMOINE
Conseillère Municipale
chargée du CCAS

Une nouvelle résidence se profile





Le vendredi 18 mars, Monsieur le Maire et ses Conseillers Municipaux se sont associés à Pierre CABROL, Directeur Régional de Pitch Immo, et à Olivier BONICEL, Président-Directeur Général d'OB Développement, pour la plantation du premier arbre de la résidence le Verger des Farelles.
Composé de 60 appartements, ce projet immobilier viendra compléter l'offre de logements de la nouvelle ZAC Carrière des Amoureux.



Jean-Pierre BENEDETTI
Adjoint délégué
à l'Urbanisme



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

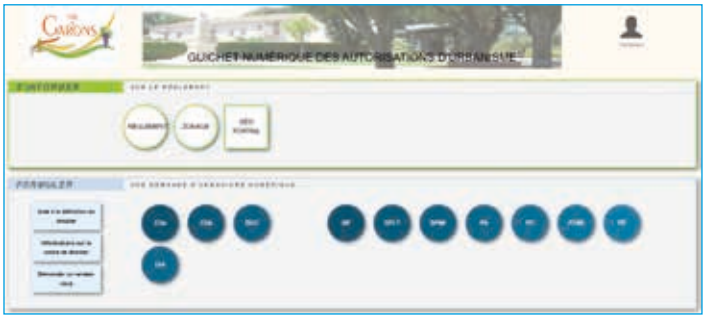
Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Les bénéfices de la dématérialisation pour les usagers

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne, où que l'on soit,
- une démarche plus économique, plus écologique,
- une transparence accrue sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Les étapes

⇨ Rendez-vous sur le site : www.garons.fr
⇨ Onglet « cadre de vie »
⇨ L'urbanisme
⇨ Les démarches administratives
⇨ Cliquez sur le lien https://garons-gnau.nimes.fr/
et suivez les indications



Ne tournons pas en rond !

Le rond-point de l'entrée nord de Garons permettant à la fois d'accéder au centre du village et à la nouvelle ZAC Carrière des Amoureux bénéficie désormais d'un aménagement paysager avec pour principe d'y associer le végétal, adapté à notre climat méditerranéen, et des éléments de décoration.
Aujourd'hui, les giratoires s'imposent visuellement à l'entrée de nombreuses communes, telle une vitrine. Le Conseil Municipal a choisi d'y apporter une attention toute particulière et de les doter d'ornementations spécifiques.
Le réaménagement paysager du rond-point permettant l'accès à la zone Aéropole est actuellement en phase d'étude (intersection RD 442 et RD 442A).



Le village prend des couleurs

Chaque année, dès le retour du beau temps, les services techniques et l'ESAT OSARIS s'affairent à fleurir les principaux axes de passage de la commune et à réveiller le parc municipal après une longue période d'hibernation.
Primevères, pensées, pavots, jonquilles et bien d'autres égayent ce début de printemps. D'autres plantes telles que les pétunias, les géraniums et les impatiens prendront le relais et nous annonceront l'été.





Nos portables, des objets polluants

La mairie de Garons, toujours plus engagée dans la voie du recyclage, vous propose désormais une borne de collecte pour vous débarrasser de façon responsable de vos vieux téléphones portables et accessoires !
On ne s'en doute pas forcément, mais en France plus de 100 millions de vieux téléphones mobiles dorment dans nos tiroirs. Parmi eux, seuls 15% finissent par être recyclés, alors même que 78% de leurs composants peuvent l'être, et que l'extraction de ces matériaux (argent, nickel, tungstène, palladium, tantale…) pose de nombreux problèmes, par exemple en termes de conditions de travail des mineurs, de durabilité des gisements, ou encore de destruction d'écosystèmes.
Quelle serait alors la bonne solution ? Le recyclage, qui permet de prolonger la durée de vie de nos mobiles, par réparation, reconditionnement ou démantèlement complet. La matière première ainsi créée sera réutilisée pour concevoir des câbles électroniques ou du petit électroménager, tandis que les matières non recyclables seront valorisées en énergie.
En partenariat avec Orange et Emmaüs International, nous tenons à votre disposition, en mairie, une borne de collecte pour vous débarrasser, de façon responsable, de votre vieux téléphone portable.
Rendez-vous à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture !



Dépôts sauvages

Pendant que certains travaillent pour améliorer le cadre de vie... D'autres s'emploient, par leur incivilité, à le dégrader.





Nous ne cessons de le rappeler et pourtant nous ne constatons aucune amélioration.
Dépôts sauvages de déchets verts, abandon de gravats et de déchets de bricolage dans la nature, encombrants jetés sur le trottoir, jets de papiers et d'emballages sur la voie publique, brûlage de matières plastiques…

Au vu de ce type de comportement méprisant de la qualité de vie de tous, des incidences néfastes sur l'environnement et sur la santé publique, le tableau, ci-dessous, a pour objet de faire le point sur les principales infractions constatées en matière d'abandon ou de dépôt de déchets afin de rappeler aux auteurs les sanctions encourues.

Adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie



Infraction	Textes prescriptifs	Textes fixant les sanctions pénales	Peines encourues
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier	R. 632-1 du Code Pénal repris par R. 541-76 du Code de l'environnement	R. 632-1 du Code Pénal repris par R. 541-76 du Code de l'environnement	Contravention de 2e classe
Non-respect du règlement sanitaire départemental Exemple : brûlage de déchets ménagers (Hors dérogation prévue par le règlement sanitaire départemental)	Article L1311-2 du Code de la Santé Publique Article 84 du règlement sanitaire départemental	Article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003	Amende de 450 € pour contravention de 3e Classe
Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule	R. 635-8 du Code Pénal repris par R. 541-77 du Code de l'environnement	R. 635-8 du Code Pénal repris par R. 541-77 du Code de l'environnement	Contravention de 5e classe + Confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction (Véhicule...)
Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise	L. 541-3 et L. 541-2 du Code de l'environnement	L 541-46 du Code de l'environnement	2 ans de prison et/ou 75000 euros d'amende

Débroussaillement : mode d'emploi



Votre commune et la Préfecture sont engagées dans un plan d'action visant à contrôler l'application effective des obligations légales de débroussaillement.
Les travaux liés au débroussaillement et au maintien en l'état sont à la charge des propriétaires des biens à protéger et ce sont les maires qui assurent le contrôle de leur exécution. Le non-respect de ces obligations constitue une infraction qui, dûment constatée, sera sanctionnée par une amende et une mise en demeure de réaliser les travaux (voire leur réalisation d'office aux frais du propriétaire).

Déclaration des puits et forages

Le Code Général des Collectivités Territoriales déclare, dans son article L.2224-9, que « tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée ».
Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise au service Urbanisme, en mairie.
Deux raisons essentielles justifient la déclaration des forages domestiques :

- La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.
- L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.
En outre, le recensement des puits et forages privés doit permettre aux services administratifs compétents, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant).

Protégez-vous du moustique tigre

Le moustique tigre prolifère dans les jardins. En 2021, sa présence a été confirmée dans plus de 67% des départements français, et notamment en région Occitanie. Il est surveillé par les Agences Régionales de Santé à travers un réseau de pièges-pondoirs, principalement sur les unités urbaines les plus peuplées.
Le moustique tigre est une espèce invasive surtout présente dans les zones urbaines, autrement dit, il aime les lieux habités par l'homme. Il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.
Chaque année, cet insecte sort de son hibernation au printemps, période à laquelle on retrouve la conjonction humidité et chaleur. L'humidité, pour que les œufs pondus puissent se développer et passer de l'état de larve à nymphe, et la chaleur, pour que la larve pousse son développement jusqu'au stade adulte du moustique.
Il utilise toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels d'eau (vases, pots, sous-pots, bidons, gouttières, …) pour y déposer ses larves. Il s'agit généralement de toutes petites réserves d'eau stagnante.
Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, il est nécessaire de procéder selon plusieurs axes :

- éliminer toute source d'eau stagnante,
- privilégier le port de vêtements longs, amples et clairs (le moustique tigre semble être attiré par le noir),
- installer des pièges à proximité de votre lieu de vie,
- utiliser un appareil électrique anti-moustique d'appoint,…



Cartes d'identité et passeports

Comment en faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement biométrique.

Afin de simplifier les démarches, les services de l'État, via le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr vous permettent de pré-saisir votre demande en ligne avant de vous rendre en personne, afin de procéder à la prise d'empreintes, dans une mairie équipée du dispositif pour finaliser l'enregistrement de votre demande.

À quelle mairie s'adresser ?

La mairie de Garons n'en est malheureusement pas équipée et ne peut donc répondre à cette sollicitation. Afin de vous aider dans ces démarches, le site ANTS vous propose de géolocaliser les mairies dotées de ce dispositif de recueil. La mairie de Bouillargues, la mairie de Nîmes et ses annexes en font notamment partie. Au regard des délais d'attente, il est nécessaire d'anticiper votre demande de titre d'identité et de se munir, le moment venu, des justificatifs dont vous pouvez trouver la liste, selon votre situation, sur le site www.service-public.fr. L'épidémie de COVID-19 et les contraintes sanitaires qui en découlent, la reprise des déplacements internationaux et l'engouement pour la nouvelle carte d'identité sont les principaux facteurs de ces délais qui explosent.

Les numéros utiles

Nîmes Métropole met à votre disposition la liste des numéros des principaux services qui vous sont dédiés.





Élections présidentielles et législatives

Moins de deux mois après l'élection présidentielle seront organisées les élections législatives. Les Français sont appelés à renouveler l'Assemblée nationale pour les cinq prochaines années.

Dimanche 12 et 19 juin 2022, les sièges des 577 députés seront tous à pourvoir. Un parlementaire sera élu dans chaque circonscription et aura pour mission d'élaborer et de voter les textes de loi.



Un marché en projet à Garons

Partout en France, on observe un regain d'intérêt des consommateurs pour les points de vente de proximité proposant des produits de qualité. Le projet de marché s'inscrit dans cette mouvance.
Il faisait partie du programme de l'équipe municipale et on en parle depuis des années. Ce sera sans doute une réalité dans quelques semaines après un gros travail de réflexion mené par un groupe d'adjoints et de conseillers municipaux, tous motivés à l'idée de proposer aux habitants un marché basé sur des produits locaux et de qualité. Est-ce l'effet Covid ? Peut-être. Toujours est-il que ce projet a pour finalité de promouvoir la qualité alimentaire, de valoriser les produits du terroir, de rapprocher les producteurs des consommateurs, tout en s'inscrivant dans une démarche de commerce de proximité favorisant le lien social, car un marché c'est un lieu convivial où l'échange est de rigueur !
Le groupe d'élus qui n'a pas ménagé ses efforts est unanime : un marché le samedi matin va faire venir un public nouveau en centre-ville et c'est une bonne chose pour la vie de la commune. Le choix du samedi s'explique aisément car les marchés proposés en semaine bénéficient d'une fréquentation traditionnelle qui peine à se renouveler, beaucoup de clients potentiels sont au travail et nous observons que nombreux sont les Garonnais à aller sur des marchés extérieurs qui se tiennent le week-end, notamment à Saint-Gilles.

Stationnement à proximité

Avec un marché le samedi matin, Garons se mettra au goût du jour. Même s'il est trop tôt pour dire qu'il répond à une réelle attente, ce rendez-vous a toutes les chances de capter l'attention des épris de proximité et de qualité. Le marché sera implanté au centre-ville, derrière la mairie, de 8h à 13h. Le stationnement sera par conséquent possible au niveau du parking de la mairie et à proximité de l'église, ce qui représente un plus.



Les membres de la commission en charge du projet

Animer le centre-ville, dynamiser l'économie locale et offrir des produits frais et locaux sont autant d'arguments majeurs qui ont motivé ce désir de proposer aux Garonnais un marché. L'ambition affichée est de pouvoir proposer une diversité de produits ; à cet effet, de nombreux marchands et producteurs ont été approchés tout comme les commerçants de la commune. Certains seront au rendez-vous et nul doute que nombreux seront les Garonnais à trouver leur bonheur.

Commémoration du 19 mars 1962

C'est avec beaucoup d'émotion que les membres de l'Union Locale des Anciens Combattants, présidée par Jean BACHIMONT, Monsieur le Maire et une délégation de Conseillers Municipaux se sont retrouvés devant le monument aux morts pour commémorer les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Les inscriptions scolaires pour les nouveaux Garonnais

Une seule adresse : etatcivil@garons.fr

Documents à fournir :

- livret de famille,
- copie des vaccins de l'enfant,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Les lettres de mon moulin

Alphonse DAUDET écrivain naturaliste né à Mîmes (1840 – 1897)



Le vendredi 28 janvier à 18h30, la salle des contes de la médiathèque s'est trouvée plongé dans la douceur d'une soirée provençale. Les cigales venaient d'interrompre leur chant, et à l'ombre des ailes du moulin de Fontvieille, l'artiste Jean-Claude FERRARI, vêtu en habit provençal, nous a conté cinq des lettres de mon moulin.

- le secret de Maître Cornille,
- l'élixir du révérend père Gaucher,
- la Mule du pape,
- installation,
- nostalgies de caserne.

Une très belle programmation adaptée aussi bien pour les petits que pour les grands.

Les grandes plaidoiries des ténors du barreau

Quand les mots peuvent tout changer

Le samedi 19 mars, la salle des contes de la médiathèque Saint-Exupéry est devenue, le temps d'une soirée, une cour d'assises et une salle d'audience.



Jean-Max MARCOUREL, pourquoi avoir choisi d'organiser ce spectacle "Les grandes plaidoiries des ténors du barreau " à la médiathèque et non à la salle des fêtes ?

La salle des fêtes comme son nom l'indique, c'est pour la fête !
Là, il s'agissait d'une trilogie d'affaires pénales graves et émouvantes.
La salle des contes de la médiathèque possède une capacité d'accueil de 90 personnes. L'espace scénique est réduit, mais reste idéal pour un acteur qui souhaite s'adresser à son public. Jean-Claude FERRARI, s'est ainsi transformé en avocat talentueux évoluant dans une véritable salle d'audience.

Quelle était la volonté de l'équipe municipale ?

Nous souhaitions vous faire découvrir et partager ces textes extraits de l'excellent ouvrage de Matthieu ARON : « Les grandes plaidoiries des ténors du barreau ».
Les talents de l'interprète, lui-même fasciné par ces grands moments d'éloquence, n'ont fait que sublimer les réquisitoires et les plaidoiries qui se sont achevés sur les applaudissements amplement mérités des spectateurs.
Ce spectacle nous a proposé une sélection de trois plaidoiries en lien avec des affaires célèbres :
La plaidoirie de Maître Paul LOMBARD
Au procès de Christian RANUCCI
La plaidoirie de Maître Thierry MOSER
Au procès de Jean-Marie VILLEMIN
La plaidoirie Maître Henri LECLERC
Au procès de Véronique COURJAUT



Et vous, quel jugement auriez-vous rendu ?



Jean-Max MARCOUREL
Adjoint délégué
à la Culture et
à la Communication

Théâtre



La commission Culture conduite par Jean-Max MARCOUREL, Adjoint délégué, et Guilhem ROBERT responsable des Vendredis de l'Agglo de Nîmes Métropole, ont proposé aux 250 spectateurs de la salle des fêtes, la pièce de théâtre « le Diner de Cons » de Françis Veber. Tout simplement 1 heure 30 de rires !

Le principe est simple, chaque participant amène un « con » et celui dont l'invité se distingue le plus est déclaré vainqueur.

Ce soir Pierre Brochant, éditeur, est heureux car il pense avoir trouvé la perle rare : François Pignon, comptable au Ministère des Finances, passionné de modèles réduits en allumettes.

Ce qu'il ignore, c'est que Pignon, prêt à tout pour rendre service, est un fieffé porteur de guigne passé maître dans l'art de déclencher des catastrophes... La rencontre entre deux destins qui n'auraient jamais dû se croiser...
André Domingues fut un François Pignon inoubliable de sottise, confronté au cynisme de Pierre Brochant incarné par Patrice Rocour. Un Pierre Brochant dont la méchanceté ne pourra s'exprimer totalement à cause d'une terrible douleur du dos.



Les spectateurs n'ont pu qu'apprécier la qualité de cette représentation et les interprétations des acteurs André Domingues, Patrice Rocour, Julien Guglielmi, Robert Guiraud et Clara Ducharne (mise en scène par André Domingues).
Un grand bravo à cette troupe d'artistes locaux !



Le goût de la fête

La vie dans le sud est faite de repères tels que le soleil, l'eau, les cigales, sans oublier l'inévitable fête votive.

Chaque année, fin juin, le village s'anime et laisse place aux festivités le temps d'un week-end. Ces deux dernières années ont pourtant impacté nos habitudes, nous cloitrant même chez nous au risque de nous faire oublier nos coutumes locales.

Quel bonheur aujourd'hui de vous annoncer que ces moments festifs sont de retour !

La fête votive 2022 se déroulera le week-end du 24 au 26 juin. Le Club Taurin le Mistral et la municipalité travaillent de concert pour vous offrir des moments de fête, de partage et de convivialité inoubliables.

Le programme vous sera communiqué prochainement.





Laurence TRAZIC
Conseillère Municipale
en charge
des Festivités

Garons Team Rugby 5
Saison 2021/2022

Une belle fin de saison en vue !

Après une reprise poussive, suite aux difficultés sanitaires rencontrées, le G T R 5 (Garons Team Rugby 5) s'est adapté aux différents protocoles appliqués par la Fédération Française de Rugby afin de maintenir un maximum d'entrainements depuis la rentrée fin août 2021.

Un nombre de licenciés constant, une assiduité aux entrainements avec motivation et détermination d'un bon nombre d'entre nous a permis de continuer l'activité malgré tout.

L'arrivée des beaux jours et des dernières restrictions nous permettent de nous retrouver de plus en plus nombreux à notre entrainement hebdomadaire du lundi soir, toujours dans la convivialité. Ainsi que de participer à de nombreux tournois organisés dans la région.

Nous espérons pouvoir accueillir de nouveaux licenciés d'ici la fin de saison avec des sessions « d'essais »offrant aux intéressés (même novices) de tester cette nouvelle pratique du rugby qui ne cesse de croître au fil des années.
Le rugby à toucher est un sport mixte se jouant à 5 sans contacts et à partir de 16 ans, et reste une pratique loisir. Nous vous attendons donc tous les lundis à partir de 19h30 au stade municipal de Garons Joseph ZANON toujours dans la joie et la bonne humeur.

Facebook : Garons Team Rugby à 5
garonsteamrugby5@gmail.com



Association d'Athlétisme
Une saison 2022 prometteuse

G2AA se donne les moyens de ses ambitions, devenir un club d'athlétisme de référence, performant et incontournable en Occitanie. Le classement des clubs 2021 dans le département confirme ce dynamisme et positionne l'association à la 8e place sur un total de 21 structures.

Plusieurs entraineurs et officiels diplômés de la Fédération Française d'Athlétisme sont venus renforcer l'équipe garonnaise. G2AA compte aujourd'hui plus de 150 licenciés qui se répartissent les créneaux d'entrainement sur 6 jours par semaine, en fonction des catégories d'âge et des disciplines.

Les médailles s'enchainent naturellement pour les poussins, les benjamins et les minimes.
La marche nordique, quant à elle, concentre pas moins de 40 licenciés. Un groupe de compétiteurs a d'ailleurs représenté les couleurs de l'association lors du championnat de France qui s'est déroulé le 3 avril dernier à Chamarande en Ile-de-France.

Les nouvelles installations mises à disposition par la mairie, à proximité du stade de football, permettent une pratique de la discipline plus efficiente. De nouvelles améliorations sont à l'étude et sont assujetties à différentes subventions qui pourraient être allouées prochainement par les institutions.

Site internet : http://g2aa.athle.fr/



C'Tonic

C'Tonic est une association dynamique et conviviale affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).
Elle propose à ses 54 adhérents (saison 2021/2022) des activités de gymnastique variées, réparties sur 7 heures durant la semaine. Antoinette, professeure diplômée, élabore un programme différent chaque mois qui comprend : pilates, renforcement musculaire, steps, LIA, cardio boxing, tabata, gliding, gym douce…

Ces cours sont dispensés à la halle de sports et sont complétés occasionnellement par de petites randonnées sur des demi-journées, les samedis matin (accessibles également aux non licenciés, selon conditions).
Les adhésions restent possibles tout au long de l'année.



Renseignements : Annelise SALMON, présidente
Courriel : ctonicgarons@gmail.com / Téléphone : 07.82.61.23.67
Page Facebook : http://www.facebook.com/ctonicgarons/

Tennis Club de Garons

Jeu, set et match !

Le Tennis Club de Garons a été créé en 1982. Depuis 2018, il bénéficie des nouveaux équipements qui se situent à la « Carieire dis Amourous », composés de 4 courts de tennis, dont 2 éclairés, et d'un club house.



En chiffres, le TCG c'est :

- 107 licenciés dont 31% de femmes,
- 27 personnes classées, dont 2 en 15/5 et 1 en 15/4,
- 55 enfants dont 5 de moins de 6 ans,
- Le tournoi de Roland-Garons (Open Jeune) homologué par la FFT.

Le club dispense de nombreuses activités qui se succèdent tout au long de l'année telles que les journées parents/enfants, le goûter de Noël, le forum des associations, les stages de vacances, la fête du tennis...
N'hésitez pas à venir à la rencontre de ses bénévoles : tennisgarons@gmail.com

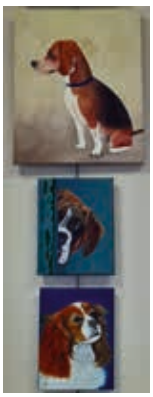
Costière Handball labellisé

Toutes nos félicitations au club Costière Handball à qui la Fédération Française de Handball a attribué le Label Argent pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Ce label, qui récompense notamment la qualité d'accueil proposé aux jeunes, s'appuie sur le travail des clubs lors des saisons précédentes et doit les encourager à continuer sur cette dynamique.

Zoom sur la section Peinture de l'AMSL








Après l'exposition qui a eu lieu à la médiathèque fin 2021, à l'occasion de « Nos Garonnais ont du Talent », l'association s'est enfin retrouvée et a partagé un petit goûter convivial.
Renseignements : Monique KIRCH - responsable section et Chantal GONON - secrétaire
Contact : crigoudy@aol.com

Artistiquement Mode



Un dernier tour et puis s'en vont…

L'association Artistiquement Mode fera son dernier grand show le samedi 14 mai 2022 à l'occasion de l'élection de Miss Garons et sa Métropole. Cette année, sera sans aucun doute une année très émouvante. Cette édition, sur le thème du cirque, sera la dernière.
L'association vous invite à réserver vos places, sans tarder, pour ce concours qui se tiendra cette année dans l'enceinte de l'aéroport Nîmes - Alès - Camargue - Cévennes.
Madame ARRAGON : 06 84 73 52 51 (à partir de 16h)

Chichoumelle

L'association est composée de musiciens amateurs qui ont à cœur de promouvoir les musiques et danses traditionnelles.
La levée des mesures sanitaires a permis à ses membres de se retrouver lors de ses rendez-vous habituels à la salle Saint-Etienne, les jeudis soirs. De 18h à 20h pour la musique et de 20h à 22h pour les ateliers danse en présence de musiciens.

Prochains rendez-vous :

- les Instants Durables à Beauvoisin en mai,
- la Fête de la Musique en juin.

Contact : chichoumelle@orange.fr



Jazz à Garons



Le jazz à fleur de peau

C'est à la salle des fêtes de Garons qu'il fallait se trouver le vendredi 11 mars. Effectivement, l'association « Jazz à Garons » recevait l'orchestre de jazz « Mama Shakers ». La prestation de ces musiciens conduits par une chanteuse trompettiste hors normes a ravi le public Garonnais.

Jazz a Garons renouvellera l'expérience le vendredi 20 mai, cette fois-ci avec un orchestre Espagnol.

Cette formation sera composée d'un pianiste virtuose spécialiste du Boogie Woogie, d'un sax et d'une guitare qui mettent le « feu » ainsi que d'une basse qui groove, le tout mené par une chanteuse charismatique à la voix timbrée. Chaude ambiance en perspective.

Louis Armstrong



« Jazz à Garons » aura le plaisir de recevoir Michel Bastide fondateur du « Hot Antic Jazz Band » pour une conférence sur l'exceptionnelle carrière du trompettiste et chanteur : Louis Armstrong.

Cette manifestation gratuite se déroulera le jeudi 12 mai 2022 à 17h30 à la salle des Évêques (rez-de-chaussée de la mairie de Garons).

Réservation fortement recommandée car le nombre de places est limité.
Réservation : Annick 06 82 92 63 17

Association des familles de Garons



La nouvelle équipe du club de couture de Garons se met à votre disposition. Pour vos petits cadeaux personnalisés à offrir ou à vous offrir, nous sommes présentes les lundis et jeudis de 14h30 à 18h à la salle Mejean (à gauche de la Médiathèque). Vous avez la possibilité d'apprendre à vous servir de votre machine à coudre sur place. Des cours de couture sont aussi dispensés.

Le pass sanitaire reste obligatoire. N'hésitez pas à venir nous retrouver !



Contact :
Présidente :
Béatrice MANDELLI
13, rue des micocouliers - 30128 Garons
associationdesfamillesdegarons@gmail.com
06 08 41 46 68

AFPS

Une nouvelle association s'installe sur la commune

Fin avril l'AFPS quitte Nîmes pour venir s'implanter sur la commune de Garons et plus précisément au 10 chemin de Saint-Estève en zone Aéropole.
L'association propose des formations dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de l'assistance à personnes, ainsi que la qualification professionnelle d'agent de sécurité.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet : https://afps-nimes.fr/

Association des Jeunes de Garons

Les défis s'enchainent !



L'association a organisé le « séjour neige » du vivre ensemble pendant les vacances d'hiver, à Ercé, dans les Pyrénées. N'ayant pu être mis en place ces deux dernières années à cause des restrictions sanitaires, ce séjour a été un franc succès, puisque ce sont plus de 35 jeunes de 11 à 17 ans (sans téléphone portable) qui ont pu en bénéficier.
Le petit plus de ce séjour a été le brassage des nationalités, car nous avons pu y associer des jeunes Allemands, Italiens, Chinois, Vietnamiens, Palestiniens mais aussi des jeunes issus des quartiers prioritaires de Nîmes et des communes de Caissargues, Bouillargues, Bellegarde ainsi que nos jeunes Garonnais. Ils ont vécu des moments inoubliables, ont amélioré leurs connaissances de l'anglais et se sont perfectionnés dans les sports d'hiver.
Ce séjour agrémenté de randonnées fantastiques avec l'arrivée à la cascade d'Ars, de veillées, de jeux, n'a fait que confirmer que la solidarité n'est pas qu'une chimère, mais une valeur toujours d'actualité pour une jeunesse pleine de ressources. Preuve en est, ce sont toujours ces mêmes larmes aux yeux lors du départ, symbole d'une forte envie de revenir et de se retrouver le plus vite possible.

L'association remercie Jean-Luc de MINITONE pour son soutien financier et toute l'équipe d'animation bénévole (Williams, Mohamed, Benjamin, Ninon, Hassan, Alain, Jessica la Présidente et Christian). Un grand Ohwéé aux parents pour leur confiance et surtout aux jeunes pour le bonheur et de la joie de vivre qu'ils nous ont apporté.



Cette année 2022 devrait nous permettre de recevoir, durant la fête de pentecôte, nos amis Allemands de Flörsheim-Dalsheim, commune jumelée avec Garons, et durant l'été, d'organiser des bivouacs, des journées citoyennes, des séjours du vivre ensemble et plein d'autres d'activités (s'agissant de la période estivale, ces évènements sont pour le moment en attente de validation des subventions).

Début 2022, dans le cadre de nos actions solidaires, l'association a participé aux 10 kms de Caveirac, en qualité de pousseur de Katarina.

Les Anciens Jeunes

L'amicale a repris ses activités deux fois par semaine, les mardis et vendredis au Lavoir avec un loto suivi d'une collation, en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

Toujours plus de sorties

Une sortie à la journée en Ardèche a eu lieu pour une cinquantaine de nos membres le 16 mars 2022. Après un voyage en bus, nous sommes allés visiter Terra Cabra, un espace muséographique à la fois technique et passionnant pour découvrir le travail des chevriers et des affineurs. Une dégustation de différents produits s'est improvisée et la majorité des participants a pu faire quelques emplettes au magasin de la fromagerie. Ensuite, c'est un repas très gourmand qui a été servi, articulé autour d'un cochon à la broche à volonté, puis direction la visite guidée du Mas Daudet pour finir par la découverte de la Magnanerie familiale. Les participants ont apprécié pouvoir enfin reprendre nos sorties à la journée. En ce début d'année, les activités se succèdent comme la dégustation des produits du terroir de la Maison de Jeanne mi-avril, puis une sortie au Perthus mi-mai.

Festivités

En juin aura lieu la fête votive, elle aussi très attendue. L'amicale vous donne rendez-vous pour la Pégoulade le vendredi 24 juin 2022. Pour animer ces festivités, sous la houlette du club Taurin, l'amicale tiendra une buvette et organisera une guinguette le samedi 25 juin.

Nous terminerons notre saison par un repas à la salle des fêtes le vendredi 1er juillet.

La longévité de notre association vient, sans nul doute, de l'investissement de ses bénévoles qui organisent tout au long de l'année de très belles manifestations. Le nombre grandissant de ses adhérents au fil des années est la preuve de notre réussite. L'aide régulière de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal conforte la volonté du club de poursuivre ses objectifs.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au Lavoir les mardis et vendredis après-midi.

Contact : anciensjeunesdegarons@free.fr

L'association des donneurs de sang bénévoles

L'association des donneurs de sang bénévoles s'est engagée avec l'Établissement Français du Sang pour accueillir cette année 4 collectes dans notre commune.

Pour 2022, les prochaines collectes se tiendront les mercredis 6 juillet et 2 novembre à la salle des Évêques.

Une cinquantaine de donneurs se mobilisent habituellement.
N'hésitez pas à contribuer vous aussi, donner son sang c'est sauver des vies !

Le saviez-vous ?

- 10 000 dons sont nécessaires chaque jour,
- 500 000 transfusions sont effectuées par an,
- 1 000 000 de personnes sont soignées tous les ans,
- 3 000 000 de dons sont effectués tous les ans.

DON DE SANG

ET EN PLUS C'EST BON POUR LA SANTÉ !
Donner son sang réduit l'épaisseur du sang et l'aide ainsi à mieux circuler.

Une avenante et dynamique centenaire garonnaise

Entourée par ses proches, Louise CAMATTE, née le 10 septembre 1919, a été reçue par Monsieur le Maire et quelques Conseillers Municipaux, le 9 avril dernier, afin de lui remettre la médaille de la ville de Garons et un joli bouquet de fleurs aux couleurs de saison.

Les nombreux échanges et témoignages ont marqué ce moment de convivialité empreint de joie et d'émotion.





Bienvenue

MARYLINE MAURAND
SOPHROLOGUE ET REFLEXOLOGUE
06 17 44 48 198

maryline.maurand@gmail.com

13 Grand'Rue - GARONS

J-M-A-C
L'Art est L'Expression
Chant et musique
06 11 23 95 25

miraillesj.m.a.c@gmail.com
Facebook : j-m-a-c Jean Michel

Point infos

EAU POTABLE ET EAUX USÉES
EAU DE NÎMES MÉTROPOLE : Carré de l'Eau
9 avenue de la Méditerranée - 30000 Nîmes.
Tél : 09 69 36 61 02

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Si vous rencontrez un problème d'éclairage public, merci de vous adresser à la mairie au 04 49 29 59 00.







Le Maire et le Conseil Municipal remercient
les annonceurs pour leur contribution.

Mon encart publicitaire dans les parutions de ma commune

Le Garons Mag, bulletin municipal de Garons qui paraît en mai et en octobre,
et l'agenda de fin d'année
sont tirés à 2 400 exemplaires
et distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune,
y compris dans celles refusant les publicités.

Si vous souhaitez faire paraître votre encart publicitaire dans ces parutions, contactez :
Ab Ovo au 04 66 62 93 63 / 06 09 57 63 56
ou par mail : abovo2000@orange.fr
pour connaître les tarifs.

A vos paniers !
Garons fait son marché !

INAUGURATION

samedi 14 mai 2022



Tous les samedis
de 8h à 13h
derrière la mairie

Ville de GARONS